



LIGUE D'ESCRIME DE L'ACADEMIE DE LYON
FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

REGLEMENT SPORTIF

DE LA LIGUE

D'ESCRIME DE

L'ACADEMIE DE LYON

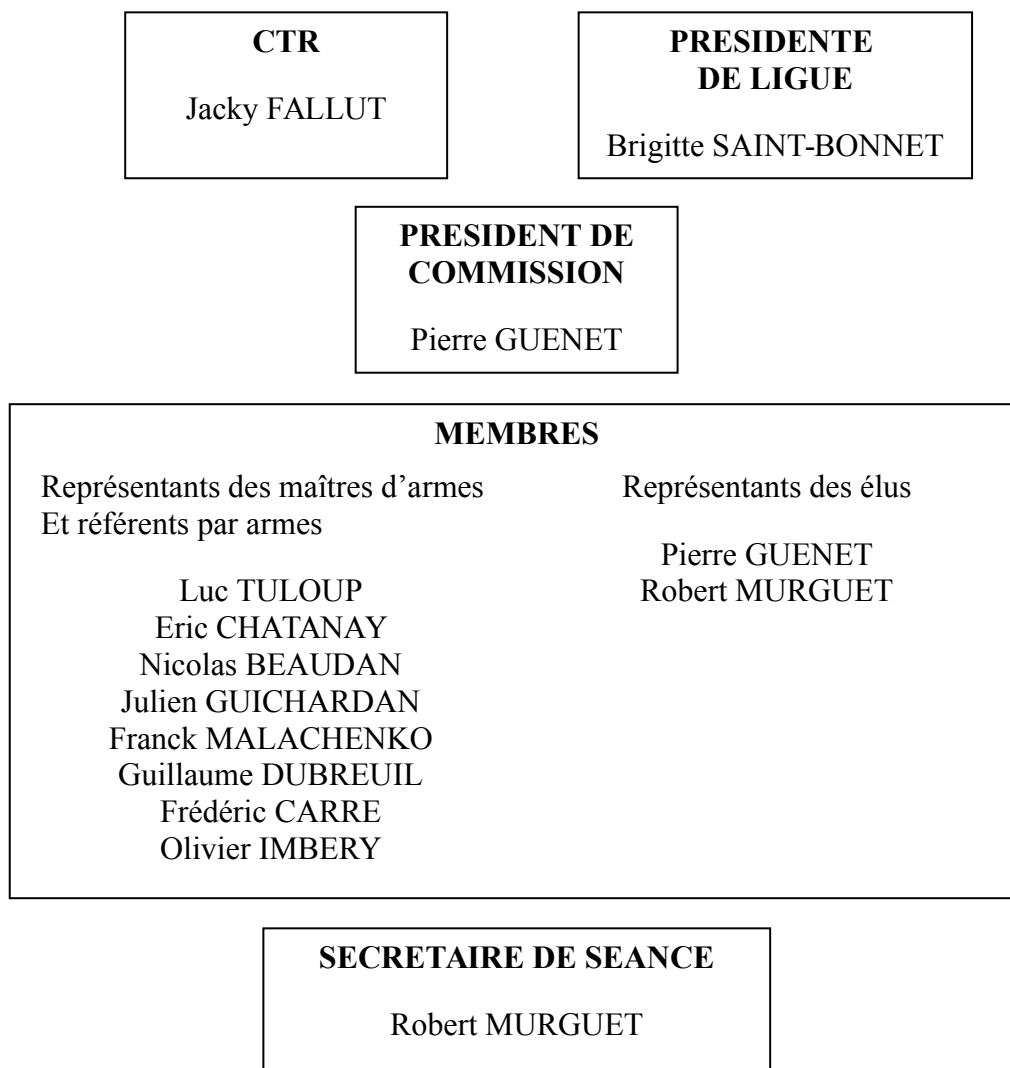
SOMMAIRE

FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME.....	1
SOMMAIRE.....	2
COMMISSION SPORTIVE.....	1
PROGRAMME SPORTIF.....	3
A la fin de la saison est organisée la fête de la ligue. C'est une animation destinée aux jeunes (poussins/pupilles).	4
INSCRIPTION AUX COMPETITIONS.....	5
FORMULE DES EPREUVES.....	6
Le directoire technique est seul à prendre les décisions sur la compétition.....	7
CLASSEMENTS DE LIGUE.....	8
Le classement est établi en tenant compte des 3 meilleures épreuves + Le championnat départemental + le championnat de ligue.....	9
MODE DE SELECTION.....	10
ARBITRAGE.....	13
ANNEXE : CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES COMPETITIONS DANS LA LIGUE.....	15
ANNEXE : DOCUMENT FILIERE HORIZON 2020.....	15
ANNEXE : CALENDRIER SPORTIF DE LA SAISON.....	15
ANNEXE : RESPONSABLES DELEGUES PAR LA LIGUE SUR LES COMPETITIONS.....	15
ANNEXE : RÔLE DU DIRECTOIRE TECHNIQUE.....	15
ANNEXE : REGLEMENT DE L'ARBITRAGE DANS LA LIGUE DU LYONNAIS.....	15
ANNEXE : RECOMMANDATIONS AUX ORGANISATEURS DE COMPETITIIONS.....	15
ANNEXE : TABLEAU POUR LE POINTAGE DES ARBITRES.....	15
ANNEXE : REGLEMENT SPORTIF DE LA ZONE 6.....	15
ANNEXE : QUOTAS DE QUALIFICATIONS DE LA FFE.....	15
ANNEXE : QUOTAS DE QUALIFICATION DE LA ZONE 6.....	15

COMMISSION SPORTIVE

➤ *Composition*

Elle est composée de la Présidente de la Ligue, du Conseiller Technique Régional et de membres.



MEMBRES CONSULTATIFS : Les responsables (ou leurs représentants) de toutes les Commissions de la Ligue + ATD

➤ *Fonctionnement*

La commission se réunit une fois par trimestre. Elle établit, pour la saison, un plan d'action, un budget et réalise le rapport financier de la saison précédente. La coordination des travaux de la commission est assurée par la présidente de ligue. Les propositions élaborées par la commission sont soumises à l'approbation du comité directeur en début de saison.

Les comptes rendus de réunion sont publiés sur le site de la ligue dans les 15 jours suivants la réunion.

La commission sportive élabore un règlement sportif en lien avec les règlements fédéraux. Elle est chargée d'appliquer la politique sportive définie par la Fédération Française d'Esgrime.

Elle impulse la politique sportive de la ligue. Elle est force de propositions. En outre,

- elle assure la centralisation et l'enregistrement des résultats des tireurs de la ligue.
- elle établit le classement des tireurs par catégorie et par arme.
- elle désigne une élite régionale en fonction des résultats des tireurs.
- elle sélectionne les tireurs pour les stages et les différentes épreuves.
- elle examine, en première instance, les demandes de double surclassement, et transmet celles qui lui paraissent justifiées à la commission médicale.
- elle apporte une aide financière pour certains déplacements individuels ou collectifs ciblés. Elle gère le budget d'attribution de cette aide dans le cadre des règles budgétaires qui lui ont été fixées par le Comité Directeur.

La commission sportive est chargée chaque saison d'élaborer le calendrier sportif de la ligue en concertation avec les clubs organisateurs de tournois et la Ligue Dauphiné-Savoie.

Elle fait éditer le calendrier officiel des compétitions de la saison.

Elle est composée d'un minimum de trois membres et fonctionne de début avril à fin septembre. Elle fixe la date des championnats de ligue.

PROGRAMME SPORTIF

L'objectif du programme sportif est de poser un cadre quant à l'organisation et la répartition des manifestations sportives dans la ligue. Le calendrier de la saison est établi selon les règles du programme sportif.

Le programme sportif de la ligue s'ajoute aux programmes sportifs de la FIE, la CEE, la FFE et la zone SE.

➤ *Organisation des manifestations sportives*

Les compétitions sont déléguées par la ligue aux clubs et comités. L'organisation doit se faire dans le respect du cahier des charges. Le compte rendu validé par le président de ligue ou son représentant doit être communiqué à la ligue sous 7 jours via la fiche navette. (cf. fiche navette)

L'attribution des compétitions est faite par la commission sportive qui tient compte de la répartition géographique, des infrastructures utilisées et du compte rendu de l'édition précédente.

L'utilisation du matériel de la ligue pour l'organisation des compétitions peut se faire en contrepartie d'une participation financière pour son entretien. L'emprunt fait l'objet d'une convention entre la ligue et l'association. (cf.: règlement financier)

La ligue apporte une aide financières pour les championnats de ligue, la fête de la ligue, les compétitions de zone, les circuits nationaux, les championnats de France et les épreuves de coupe du monde. L'aide intervient sur l'arbitrage et le médical. (cf. règlement financier)

La ligue peut apporter une aide matériel et logistique pour les compétitions d'envergure.

➤ *Règles de réalisation du calendrier sportif*

Le calendrier de la ligue est établie en fonction du calendrier de la FIE, de la CEE, de la FFE et de la zone sud-est.

Sa réalisation fait l'objet d'une réunion de concertation avec tous les clubs et comités intéressés.

Les championnats de ligue, les championnats CERA et les championnats départementaux sont placés en priorité.

Les compétitions doivent être placées de telles façons à ne pas avoir deux compétitions dans le même mois pour une même catégorie.

➤ *Répartition des compétitions par catégories d'âge*

Les manifestations sportives doivent être réparties équitablement sur le territoire de la ligue pour contribuer au développement de tous les clubs. Le nombre et le type des compétitions varient en fonction de la catégorie d'âge et de l'arme pratiquée.

Catégories	Poussin	Pupille	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Senior	Vétéran
Armes	F/E/S	F/E/S	F/E/S	F/E/S	F/E/S	F/E/S	F/ES	F/E/S
Individuel	4	4	5	4	3	1	3	1
Equipe	2	2	1	1	2	1	2	1
Stage			1	1	1	1		

Poussin : La saison comporte 6 épreuves : 4 compétitions individuelles dont les championnats départementaux et les championnats de ligue et 2 compétitions par équipes

Pupille : La saison comporte 6 épreuves : 4 compétitions individuelles dont les championnats départementaux et les championnats de ligue et 2 compétitions par équipe.

Benjamin : La saison comporte 6 épreuves : 5 compétitions individuelles dont les championnats départementaux et les championnats de ligue et 1 compétition par équipe.

Minime : La saison comporte 5 épreuves. 4 épreuves individuelles dont les championnats de ligue et le championnat Rhône-Alpes et 1 épreuve par équipe.

Cadet : La saison comporte 5 épreuves. 3 compétitions individuelles dont les championnats Rhône-Alpes et 2 compétitions par équipe dont les championnats Rhône-Alpes.

Junior : La saison comporte 2 épreuves, les championnats Rhône-Alpes individuels et par équipe.

Senior : La saison comporte 5 épreuves. 3 compétitions individuelles dont les championnats Rhône-Alpes et 2 compétitions par équipe dont les championnats Rhône-Alpes.

Vétérans : La saison comporte 2 épreuves, les championnats Rhône-Alpes individuels et par équipe.

Handisport : Une animation handi-valide est proposée pour les moins de 15 ans (minimes) et pour les adultes (seniors).

➤ *Stages régionaux de perfectionnement*

La ligue organise des stages de perfectionnement pour les catégories benjamins, minimes, cadets et juniors.

La ligue prend à sa charge les frais d'encadrement sauf pour le stage benjamins. Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des participants.

➤ *Fête de la ligue*

A la fin de la saison est organisée la fête de la ligue. C'est une animation destinée aux jeunes (poussins/pupilles).

INSCRIPTION AUX COMPETITIONS

L'inscription se fait obligatoirement via le site internet de la FFE (extranet). Aucune inscription ne sera prise en compte par mail et téléphone

Pour les épreuves sur sélection, la confirmation de participation doit être faite sur le site de la ligue dans les délais communiqués.

Les inscriptions seront clôturées le jeudi à minuit. Aucune dérogation ne sera faite.

Le coût de l'inscription est de 9 € pour les épreuves individuelles, 18 € pour les équipes de 2 et 27 € pour les épreuves par équipes de 3.

Pour toutes les compétitions à partir de la catégorie minimale entrant dans un classement officiel, il sera appliqué une majoration de 2 € qui sera reversée par le club organisateur à la FFE. (Cf. bordereau de reversement en annexe).

Compétitions de ligue :



National 2 cadets/juniors:

Circuit national seniors/open cadets juniors:

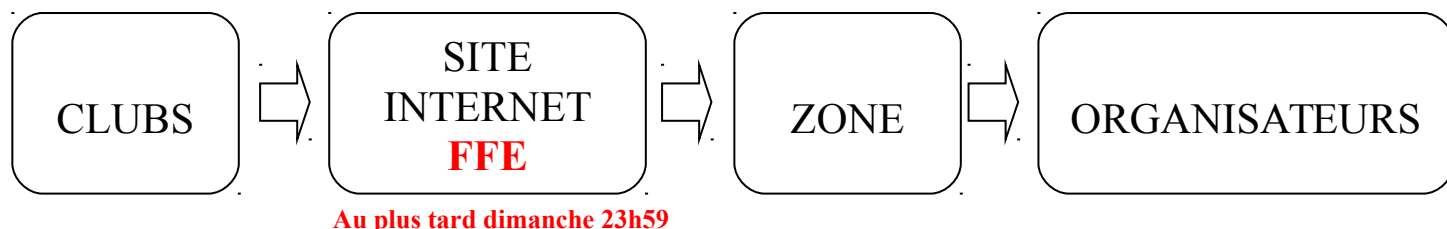
Championnats de France N1 et N2 seniors :



Zone/Interligue minimales :

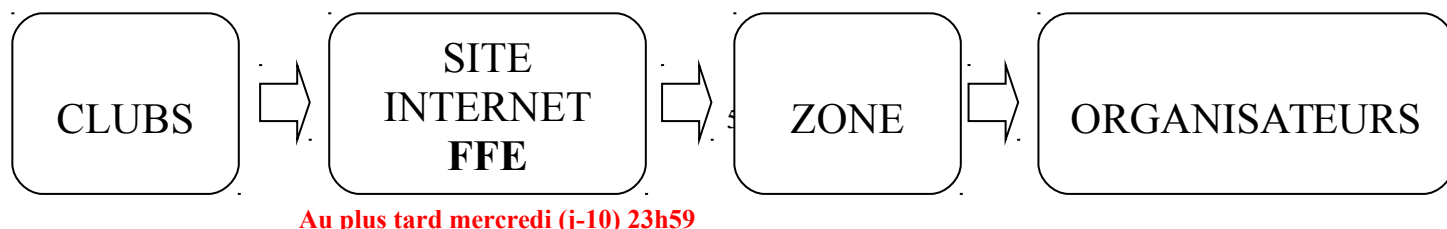
National 1 cadets/juniors :

Zone par équipe cadets/juniors/seniors :



Fête des jeunes minimales :

Championnats de France cadets/juniors/ N3 seniors :



FORMULE DES EPREUVES

➤ *Catégories poussins, pupilles, benjamins*

DUREE DES EPREUVES :

Pour les catégories poussin et pupille la durée des épreuves ne doit pas dépasser 4 heures.
Pour la catégorie benjamin la durée des épreuves ne doit pas dépasser 6 heures.

EPREUVE INDIVIDUELLE :

- Jusqu'à 9 participants : **1 poule unique sans éliminés**
puis tableau d'élimination directe.
- A partir de 10 tireurs : **Au choix 2 tours de poules sans éliminés**
(poules de 4 autant que possible, à compléter avec des poules de 5 si nécessaire - poules de 3 interdites),
puis tableau d'élimination directe.
ou
1 tour de poules de 6 et 7 tireurs, puis tableau d'élimination directe

- Pour les poussins et pupilles :
 - en poule 3 touches - 2 minutes, 4 touches pour les sabreurs
 - en élimination directe 6 touches sans écart, 2 manches de 2 mn (30s de pause)
- Pour les benjamins :
 - en poule 4 touches - 3 minutes, 5 touches pour les sabreurs
 - en élimination directe 8 touches, 2 manches de 2 minutes (1 mn de pause)

EPREUVE PAR EQUIPE :

Formule aux choix sans éliminés.

LONGUEUR DES LAMES :

Poussins : lame N°0, poignée droite
Pupilles : lame N° 0, poignée droite.
Benjamins : lame N° 2

RAPPEL :

- La pratique de la compétition n'est autorisée qu'à partir de la catégorie poussin 3.
- Le règlement applicable est le règlement des jeunes.

➤ *Catégorie minimales à vétérans*

EPREUVE INDIVIDUELLE :

- Jusqu'à 9 participants : **1 poule unique sans éliminés**
puis tableau d'élimination directe sans repêchage.
- A partir de 10 tireurs : **1 tour de poules sans éliminés** (7 tireurs
Ou 6 tireurs) voir tableau de constitution des poules -
poules de 4 interdites), puis tableau d'élimination directe
sans repêchage.

- Pour les minimales :
 en poule : 5 touches en 3 minutes,
 en élimination directe : 10 touches en 2 reprises de 3 minutes avec 1 mn de pause

- Pour les cadets, juniors et seniors :
 en poule : 5 touches en 3 minutes,
 en élimination directe : 15 touches en 3 reprises de 3 minutes avec 1 mn de pause

EPREUVE PAR EQUIPE :

Le classement des équipes se fera sur les places du classement de ligues obtenues par les trois meilleurs tireurs de l'équipe.

- Pour les Cadets, Juniors et Seniors, relais en 45 touches de 3 Tireurs + un remplaçant.
Tableau d'élimination direct sans décalage. Deux rencontres obligatoires.
- Pour les minimales, poule en 12 touches suivie d'un tableau d'élimination directe en 36 touches et 2 rencontres obligatoires.

➤ *Directoire technique*

Pour l'ensemble des épreuves, le directoire technique est composé du CTR ou de son représentant, du président de ligue ou de son représentant, du président de la commission régionale d'arbitrage ou de son représentant.

Le directoire technique est seul à prendre les décisions sur la compétition.

CLASSEMENTS DE LIGUE

➤ *Enregistrement des résultats*

Le secrétariat de la ligue, sous couvert de la commission sportive, se charge de la collecte des résultats des championnats de ligue, CERA, de France, des circuits nationaux, ainsi que des tournois se déroulant sur le territoire de la ligue (qui doivent lui être transmis par les Clubs organisateurs au plus tard le lendemain de l'épreuve).

En cours de saison, un classement complet tenant compte des derniers résultats enregistrés, sera tenu à jour sur le site internet de la ligue.

➤ *Calcul des points et coefficients*

Le coefficient de l'épreuve est attribué selon les critères ci-après. Ce coefficient est multiplié par les points attribués en se conformant à la grille de la Ligue de Lyon en annexe.

L'attribution des points se fait au vu du classement final de l'épreuve, transmis par les organisateurs ou les clubs ayant participé.

EPREUVE :

Championnats départementaux Poussins à Benjamins (Rhône 0.7 ; Ain et Loire 0.5)	
Aux calendriers Rhône-Alpes Auvergne (toutes catégories)	= 1
ZONE	= 1.5
Interligue,	= 2
CN minimales à seniors	= 3

CHAMPIONNATS DE LIGUE et RHÔNE-ALPES (toutes catégories) = 1.5

CHAMPIONNATS DE FRANCE ET FÊTE DES JEUNES

CADETS, JUNIORS, SENIORS (le classement N2 venant à la suite du classement N1) = 4

- Pour toutes les catégories, et toutes les compétitions :

- ***si > 64 Tireurs, coefficient majorateur 1.2 réservé aux tournois de jeunes***
 - ***si ≤ 32 Tireurs, coefficient minorateur 0.7***
 - ***si ≤ 16 Tireurs, coefficient minorateur 0.5***
 - ***si ≤ 8 Tireurs, coefficient minorateur 0.3***
- Les épreuves regroupant des garçons et des filles ayant tiré ensemble (trop faible effectif) ne seront pas prises en compte dans les Classements de Ligue (ni pour les garçons, ni pour les filles).

➤ *Compétitions de référence*

CATEGORIES	COMPETITIONS
BENJAMINS	Toutes les compétitions de la catégorie inscrites aux calendriers Rhône Alpes Auvergne (sauf compétitions internationales).
MINIMES	
CADETS	
JUNIORS	
SENIORS	

Le classement est établi en tenant compte des 3 meilleures épreuves + Le championnat départemental + le championnat de ligue.

MODE DE SELECTION

➤ *Championnats de ligue ou Rhône-Alpes*

INDIVIDUEL : Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés dans la catégorie. Les tireurs de la catégorie inférieure et les doubles surclassés sont autorisés à y participer (sauf les poussins et les pupilles 1).

Cf. réglementation FFE surclassement.

EQUIPE : Les épreuves sont ouvertes à tous les clubs de la ligue, ou de la région, suivant les catégories, sans restriction.

➤ *Championnats de zone*

INDIVIDUEL : Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la ligue de la catégorie inférieure et aux doubles surclassés.

EQUIPE : Pour pouvoir participer à l'épreuve de zone qualificative pour les championnats de France de national 3 pour les seniors et les championnats de France N1 et N2 pour les cadets et juniors, les équipes doivent avoir obligatoirement participé au championnat de ligue Rhône-Alpes.

Les équipes ne pouvant pas participer à cette épreuve (tireurs sélectionnés en coupe du monde) devront faire une demande de dérogation auprès du CTS une semaine au plus tard avant la date prévue de l'épreuve.

Les tireurs appartenant à des équipes seniors sélectionnées en championnat de France de national 1 ne sont pas autorisés à participer au tournoi de zone sélectif pour le championnat de France par équipes national 3.

➤ *Filière H2020 et critérium national minimes (Fête des jeunes)*

INDIVIDUEL :

- a) Sélection par le Classement National de la filière fédérale HORIZON 2020, ou :
- b) Sélection par le Classement de zone.

NB : Les quotas sont donnés directement par la Fédération Française d'Escrime.

Les qualifications pour les épreuves de zone H2020 se font sur la base du classement de ligue.

Minimes

La sélection se fait au niveau de la Zone 6 pour l'épreuve nationale et la Fête des Jeunes.
(Mise en commun des quotas de chaque ligue)

Epreuve nationale :

Qualification suivant le classement ZONE actualisé (le meilleur des deux résultats)

- Pas de protection de ligue.

Fête des Jeunes :

1. On établit le classement sur les deux meilleurs résultats des trois épreuves existantes à chaque arme.

2. On enlève de ce classement les tireurs directement sélectionnés par Horizon 2020 (niveau national)

3. La règle de base est que chaque ligue doit être représentée à la Fête des Jeunes par au moins un tireur, à condition qu'il ait participé à deux épreuves sur trois.

4. On sélectionne dans l'ordre du classement de zone puis on établit la liste des remplaçants.

5. La sélection, la liste des remplaçants de la Zone 6 seront envoyés à l'organisateur de la Fête des Jeunes par la coordination de Zone.

ÉQUIPE :

Pour la Fête des jeunes, qui se dispute par équipes de ligue, la commission sportive sélectionnera les tireurs pour composer les équipes à toutes les armes.

Équipe 1 : les 3 premiers du classement de zone + le 4^{ème} au choix de la commission

Équipe 2 : Les trois suivants du classement + le 4^{ème} au choix de la commission ...

Toutefois, la commission de sélection (Président de la ligue, CTR, Président de la commission sportive et responsable de la commission d'arme) pourra étudier les cas exceptionnels, dans l'intérêt de la Ligue.

IMPORTANT : *En cas de refus de sélection dans une équipe, le tireur ne sera pas sélectionné en individuel hors quota fédéral.*

L'obligation est faite aux tireurs de participer au stage terminal minime pour être sélectionnables pour l'épreuve individuelle et par équipe, sauf cas de force majeure (exclus vacances, voyage scolaire). Les blessures demanderont une contre visite médicale obligatoire auprès du médecin de Ligue.

Les frais de déplacement des jeunes seront partiellement pris en charge par la ligue de Lyon.

➤ *Circuits nationaux*

CADETS, JUNIORS et SENIORS : Les épreuves sont ouvertes à tous les licenciés de la ligue de la catégorie inférieure et aux doubles surclassés.

➤ *Championnats de France cadets/juniors*

INDIVIDUEL :

Pour les championnats de France « national 1 », la sélection s'effectue à partir du classement national actualisé après la dernière épreuve nationale. Le nombre de participants par arme est déterminé par la fédération Française d'escrime en début de saison.

Pour les championnats de France « national 2 », La sélection s'effectue à partir du classement de zone 6 avec une mise en commun des quotas de chaque ligue.

1. On établit le classement sur les deux meilleurs résultats des trois épreuves prise en compte à chaque arme.

2. La règle de base est que chaque ligue doit être représentée au championnat de France National 2 par au moins un tireur, à condition qu'il ait participé à deux épreuves sur trois.

3. On sélectionne dans l'ordre du classement de zone puis on établit la liste des remplaçants.

4. La sélection et la liste des remplaçants de la Zone 6 seront envoyées à l'organisateur des Championnats de France par la coordination de Zone.

NB : en cas d'absence d'un tireur constaté le jour de l'épreuve, aucun remplaçant ne sera pris sur place.

ÉQUIPE :

En se référant à l'épreuve de zone, le nombre d'équipes qualifiées sera défini par le quota de la fédération Française d'escrime.

➤ ***Championnats de France seniors***

INDIVIDUEL :

Pour les championnats de France « national 1 » et « national 2 », la sélection s'effectue à partir du classement national actualisé après la dernière épreuve du circuit national.

Pour les championnats de France « national 3 », la sélection se fait au niveau de la Zone 6 avec une mise en commun des quotas de chaque ligue, il n'y pas de tireur protégé en cas de tireur sélectionné en N1 ou N2.

1. On établit le classement sur les épreuves prise en compte à chaque arme. (Nombre d'épreuves moins une).
2. On sélectionne dans l'ordre du classement de zone puis on établit la liste des remplaçants.
3. La sélection, la liste des remplaçants de la Zone 6 seront envoyés à l'organisateur des championnats de France par la coordination de Zone.

ÉQUIPE :

En se référant à l'épreuve de zone, le nombre d'équipes qualifiées sera défini par le quota de la fédération Française d'escrime.

➤ ***Championnats d'Europe, du monde, jeux olympiques et épreuves sélectives***

La fédération sélectionne les tireurs pour participer aux épreuves internationales de référence.

ARBITRAGE

➤ *Nombre d'arbitres*

Les clubs doivent fournir un arbitre pour quatre tireurs dans une même arme et sur une même journée. Les clubs qui ne présenteront pas d'arbitre se verront limiter la participation de leurs tireurs à trois.

La commission régionale d'arbitrage apporte son aide à l'organisateur pour convoquer les arbitres manquants.

➤ *Niveau des arbitres*

Le niveau minimum requis est « formation régionale » c'est-à-dire reçu au QCM d'arbitrage régional et en formation pratique.

➤ *Indemnités d'arbitrage*

L'arbitre perçoit une indemnité correspondant à sa prestation et à son niveau de compétence. Un arbitre ne peut en aucun cas recevoir une indemnité supérieure ou égale à celle d'un arbitre du niveau supérieur au sien hormis par le jeu des bonifications.

Le barème indemnitaire doit être respecté par tous les organisateurs de compétitions. Il ne fait l'objet d'aucun marchandage.

L'indemnité est due à tous les arbitres inscrits dans le cadre des quotas ou convoqués par l'organisateur. Elle doit être réglée sur place à l'issue de la compétition.

L'indemnité journalière est due pour une journée d'arbitrage quelque soit le nombre de compétitions arbitrées.

Un arbitre qui ne reste pas jusqu'à la fin de la compétition peut se voir refuser le paiement de son indemnisation.

Pour les compétitions de moins de 5 heures :

- Arbitres internationaux..... 70 €
- Arbitres nationaux A et formation internationale..... 60 €
- Arbitres nationaux B..... 50 €
- Arbitres régionaux et formation nationale..... 40 €
- Arbitres en formation régionale..... 30 €
- Arbitres départementaux 25 €
- Arbitres en formation départementale ou en cours de cursus..... 20 €

Pour les compétitions de plus de 5 heures :

Toute compétition durant plus de 5 heures entraînera une indemnisation des arbitres selon une majoration comme suit :

- Arbitres internationaux..... 85 €
- Arbitres nationaux A et formation internationale..... 75 €
- Arbitres nationaux B..... 65 €
- Arbitres régionaux et formation nationale..... 55 €
- Arbitres en formation régionale..... 40 €
- Arbitres départementaux 35 €
- Arbitres en formation départementale ou en cours de cursus..... 25 €

Prime supplémentaire :

L'organisateur doit retenir au moins 4 arbitres pour le tableau final de 8.

Un arbitre qui, lors d'une épreuve, sera sollicité pour arbitrer un tableau final de 8, aura droit à un bonus de 10 € afin de valoriser sa prestation et reconnaître sa compétence. L'arbitre s'engage alors à rester à disposition des organisateurs jusqu'à la fin de la compétition.

ANNEXE : CAHIER DES CHARGES
POUR L'ORGANISATION DES
COMPETITIONS DANS LA LIGUE

ANNEXE : DOCUMENT FILIERE HORIZON 2020

ANNEXE : CALENDRIER SPORTIF DE LA SAISON

ANNEXE : RESPONSABLES DELEGUES
PAR LA LIGUE SUR LES COMPETITIONS

ANNEXE : RÔLE DU DIRECTOIRE TECHNIQUE

ANNEXE : REGLEMENT DE L'ARBITRAGE
DANS LA LIGUE DU LYONNAIS

ANNEXE : RECOMMANDATIONS AUX
ORGANISATEURS DE COMPETITIONS

ANNEXE : TABLEAU POUR LE
POINTAGE DES ARBITRES

ANNEXE : REGLEMENT SPORTIF
DE LA ZONE 6

ANNEXE : QUOTAS DE QUALIFICATIONS DE LA FFE

ANNEXE : QUOTAS DE QUALIFICATION
DE LA ZONE 6